

Annexe 1 – Méthode de calcul de la valeur de base du lait à la production

DETERMINATION DU PRIX DE REFERENCE DU LAIT

(en référence à l'article 2.1 du présent contrat)

OBJET

Le contrat France Milk Board fait référence à un prix de base qu'il nous faut ici définir à partir de critères représentatifs et fiables.

METHODOLOGIE

Dans un premier temps, nous avons recensé différents coûts de production établis par des centres de gestion agréés répartis sur l'ensemble du territoire français. Il s'est très vite avéré qu'il était difficile d'exploiter ces chiffres, les méthodologies et les références utilisées étant différentes d'un centre à l'autre.

Nous nous sommes également intéressés au travail de l'Institut de l'Elevage. Celui-ci s'est attaché depuis plusieurs années à définir une base de données représentative des exploitations laitières françaises tant au niveau de l'outil de travail que de leur fonctionnement.

Les derniers résultats connus et publiés par l'Institut de l'Elevage sont ceux de l'année 2009, nous travaillons donc avec des données N-2. De plus, l'Institut admet que son échantillon présente une efficacité et une dimension supérieure à la moyenne.

Nous avons donc établi notre calcul à partir de la base des données de l'Institut de l'Elevage dont le travail et le sérieux sont reconnus et indiscutables.

A partir de différents « types » d'exploitations définis par l'Institut de l'Elevage et au prorata des effectifs de chaque « type » d'exploitations, France MilkBoard a retenu un modèle d'exploitation française.

Pour ce faire, il est retiré de la base de données les exploitations de montagne et les exploitations d'agriculture biologique qui demandent des adaptations et des moyens de production bien spécifiques. Les systèmes de production ainsi restant et retenus constituent le modèle d'exploitation dit de référence.

BASE DE DONNEES

Types d'exploitations	Plaine	Lait Bovin Viande	Polyculture	<i>Exploitation type dite de référence</i>
Nombre d'exploitations	23 500	27 500	17 200	-
pourcentage du type/ total des exploitations de 68200	34,5	40,3	25,2	-
Charges courantes (/1000 litres)	261 €	264 €	279 €	267 €
Amortissements (/1000 litres)	73 €	79 €	74 €	76 €
Sous total	334 €	343 €	353 €	343 €
Charges Supplémentaires calculées hors rémunération du travail (/1000 litres)	9 €	11 €	8	10 €
<i>Dont la rémunération des Capitaux Propres (/1000 litres)</i>	6 €	8 €	6 €	7 €
<i>Dont la rémunération de terres en Propriété (/1000 litres)</i>	3 €	3 €	2 €	3 €
TOTAL	343 €	354 €	361 €	353 €

ESTIMATION DE LA MAIN D'ŒUVRE FAMILIALE ET SA REMUNERATION

- Par convention, une Unité de Main d'œuvre (UMO) exploitant correspond à un temps de travail effectif annuel de 2200 Heures.
- Il est également reconnu que le temps de travail nécessaire pour produire 1000 litres de lait est compris entre 8 et 10 heures, comprenant l'astreinte et le travail de saison.

Nous retenons donc que 9 heures de travail sont nécessaires pour produire 1000 litres de lait.

- 1 UMO travaillant 2200 heures à raison de 9 heures pour 1000 litres ne peut donc assumer qu'une production maximale de 250 000 litres par an. ($2200 \times 1000 / 9$)

Nous retenons donc 1 UMO pour 250 000 litres par an.

- Pour rémunérer ce travail, nous faisons référence au traité de Rome de 1957 (art.39) qui avait pour objectif d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole au regard de celui des autres secteurs d'activité.
- Le salaire net moyen des salariés intermédiaires du secteur privé ou semi public s'élève à 2 069 euros net, 24 828 euros net annuel, sur la base de 35 heures hebdomadaires (référence INSEE 2008, derniers chiffres connus.) Les évolutions annuelles tiendront compte de ces références actualisées.

Compte tenu de ces données, nous estimons objective la rémunération du travail à hauteur de 24 828 euros par an et par UMO. Ramené au **1000 litres de lait**, la rémunération du travail ainsi déterminée est de **99 euros** (24 828 €/250 000 litres) auxquels s'ajoutent les charges sociales de l'exploitant.

1 UMO = 250 000 L = 2 200 heures = 24828 € net

MARGE DE SECURITE

Pour qu'une exploitation fonctionne correctement, elle doit disposer d'une marge de sécurité pour faire face à la part d'autofinancement, aux besoins de trésorerie, aux aléas climatiques...

De plus, les données retenues sont celles de l'année N-2, la marge de sécurité permet alors d'amortir les variations de prix des matières premières. Cette marge de sécurité est estimée à 5% du total des charges.

SYNTHESE COUT DE PRODUCTION TOTAL

unités : euros/1000 litres

Charges courantes	267 €
Amortissements	76 €
Charges supplétives Calculées	10 €
Rémunération du travail	99 €
Charges sociales exploitant	40 €
Sous-total	492 €
Marge de Sécurité de 5%	25 €
TOTAL	517 €

DETERMINATION DU COUT DE PRODUCTION

Ces coûts de production de l'atelier lait doivent être couverts par les produits directement corrélés à l'atelier soit produit viande (lié à l'atelier lait), les aides du premier pilier, les produits joints (vente ou cession interne des veaux de 8 jours et l'autoconsommation des vaches et génisses laitières) et le produit lait.

unités : euros/1000 litres

	Plaine	Lait-bovin viande	Polyculture	expl de réf
% type expl/ expl totales	34,5	40,3	25,2	
Produits	109	108	94	105
Viande	49	50	38	47
pdts joints	3	4	5	4
Aides	57	54	51	54

RECAPITULATIF

unités : euros/1000 litres

Coût de production	517 €
Produit	105 €
Prix de base France MilkBoard	412 €

Ainsi, en tenant compte de l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement d'un atelier laitier conventionnel, nous obtenons un prix de base de 412 euros les mille litres.

Ce calcul du prix de base est repris dans le contrat type de France Milk Board.

Ce prix sera revu annuellement par cette méthodologie en intégrant les derniers résultats connus de l'institut de l'élevage.